

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2010

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Date de la convocation : 1^{er} avril 2010

L'an deux mille dix, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Marcel LE NEVÉ, Daniel JOANNIC, Carole PRENGÈRE-GREZIL, Robert MALZAHN, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Gérard CESBRON, Fabienne LAROCHE, Simone LE NEVÉ, Jean-Paul LE BIHAN, Michel CROCHET, Jerry STASSIAUX, Sylvie GRALL, Nicole BLENO, Nathalie FIGUEL, Isabelle COSPEREC, Anne SASSIAT, André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE.

Pouvoirs :

Grégory HESLOT donne pouvoir à Carole PRENGERE

Laurent EGASSE donne pouvoir à Marcel LE NEVÉ

Françoise LE BARILLEC donne pouvoir à Nicole BLÉNO

Secrétaire de séance : Simone LE NEVÉ

1 - Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale:

Le Conseil Municipal installe Mme Anne SASSIAT comme nouvelle conseillère municipale en remplacement de M. Jean-François BINON démissionnaire.

2 - Extension de l'exploitation de M. Dominique EGAIN à Quiris – saisine de la Commission des sites:

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

1. approuve le projet d'extension de l'élevage de M. Dominique EGAIN à Quiris tel que présenté ;
2. demande au Préfet du Morbihan de soumettre ce projet à la Commission départementale des sites et des paysages ;
3. autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette procédure.

3 - Extension du cimetière – marché de maîtrise d'œuvre – avenant de transfert:

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

1. approuve l'avenant de transfert d'une partie du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la requalification du cimetière à la société « Aménagement Technique de l'Environnement » suite à la suppression de l'activité « Aménagement du territoire » chez SAUNIER et associés ;
2. autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert correspondant.

4 - Enfance - pérennisation d'un poste

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

1. décide de pérenniser un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet (17h30/semaine) pour le ménage à l'école et dans différents bâtiments communaux et le multi-accueil le mercredi ;
2. approuve le tableau des effectifs ainsi modifié ;
3. s'engage à inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 – charges de personnel lors du vote du budget primitif 2010 ;
4. charge Monsieur le Maire de pourvoir à ce recrutement.

5 - Programme d'équipement 2010 – demande de subvention auprès de la CAF

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

1. approuve le programme d'acquisitions 2010 pour les services petite enfance / enfance / jeunesse, pour un montant de 6 810 € HT, soit 8 144,76 € TTC ;
2. sollicite l'attribution par la Caisse d'Allocations Familiales d'une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ces acquisitions ;
3. autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces acquisitions.

6 - Dotation Globale d'Équipement – programmation 2010

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 23 voix pour et 4 voix contre (A. BAUDOT, M. LE QUINTREC, M. NADEAU, R. NICOL)** :

1. approuve le projet de réalisation d'un cheminement piéton rue Koh Castel et son plan de financement ;
2. approuve le projet de travaux sur bâtiments communaux et son plan de financement ;
3. présente ces 2 opérations à la programmation 2010 de la Dotation Globale d'Équipement ;
4. donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

7 - Subvention pour l'organisation du comice inter cantonal

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'allouer une subvention de 120 € au comice intercantonal Vames – Elven – Sarzeau pour l'organisation de la deuxième édition de « la Ferme s'invite en ville », du 09 au 11 septembre 2010 sur le port de Vannes.

8 - Délégation du Conseil Municipal au Maire – modification du montant de la ligne de trésorerie

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 21 voix pour et 6 voix contre (A. BAUDOT, M. LE QUINTREC, M. NADEAU, R. NICOL, L. DELATTRE, P. PERSE)**, décide de donner délégation à Monsieur Le Maire pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 600 000 €.

9 - Vote des taux d'imposition 2010

Après délibération et un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, **par 19 voix pour une augmentation de 1,5% de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, 2 voix pour une augmentation de 2% de ces 2 taux et 6 voix pour un maintien des taux 2009** :

décide d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties de **1,5%** et de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

	Bases d'imposition 2009	Bases notifiées 2010	Variation 2010 / 2009	Taux 2009	Taux 2010 (+1,5%)	Produit fiscal 2010
Taxe d'habitation	3 378 246 €	3 575 000 €	+ 5.82%	14.81%	15.03%	537 323 €
Foncier bâti	2 370 066 €	2 585 000 €	+ 9.07%	20.95%	21.26%	549 571 €
Foncier non bâti	205 416 €	205 600 €	+ 0.09%	49.45%	49.45%	101 669 €
				Total =		1 188 563 €

10 - Vote des budgets primitifs 2010

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal :

1. **par 21 voix pour et 6 voix contre (A. BAUDOT, M. LE QUINTREC, M. NADEAU, R. NICOL, L. DELATTRE, P. PERSE)**, adopte le budget primitif principal 2010 par chapitre, avec présentation par opération et par fonction :

Budget principal de la commune :

Section de fonctionnement : 2 795 477€

Section d'investissement : 2 805 691€

à l'unanimité, adopte le budget primitif 2010 relatif à l'atelier relais, à la chambre funéraire et à la zone artisanale de Lann Borne :

Atelier Relais :

Section de fonctionnement : 37 020 €

Section d'investissement : 33 340 €

Chambre Funéraire :

Section de fonctionnement : 3 250 €

Section d'investissement : 1 367 €

Z. A. de Lann Borne :

Section de fonctionnement : 318 167 €

Section d'investissement : 230 643 €

2. autorise les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des comptes en fonction des besoins ;
3. charge Monsieur le Maire de mettre en application ces budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h15.

Le Maire,

Marcel LE NEVÉ